Communiqué de presse n.55/2022

EIMA 2022 dirige les projecteurs sur les drones agricoles

Les drones aériens, principalement employés pour la collecte de données, sont de plus en plus utilisés pour la réalisation de certains travaux agricoles importants, tels que les traitements phytosanitaires. L’utilisation de ces machines se révèle particulièrement efficace pour les opérations ponctuelles et pour les interventions dans des contextes difficilement accessibles aux autres véhicules mécaniques.

L’utilisation des drones dans l'agriculture est aujourd'hui une pratique bien établie. Empoyés principalement pour la collecte des données qui sont ensuite traitées, analysées et combinées pour réaliser des traitements typiques de l'agriculture de précision, les drones aériens trouvent aujourd'hui un champ d'utilisation croissant également dans le déroulement de certaines opérations de culture importantes. Parmi celles-ci, les traitements phytosanitaires, la lutte biologique et intégrée et les interventions de pollinisation. C'est le thème de la rencontre intitulée « Présent et futur des traitements dans le vignoble par drone aérien », qui s'est déroulée lors de la quatrième journée d'EIMA International, dans le cadre des initiatives promues par EIMA Campus. Les drones aériens – a-t-on déclaré au cours du séminaire – peuvent être employés aussi bien sur des cultures herbacées que sur des cultures arboricoles (les vignobles). Dans les deux cas, l'utilisation de ce type particulier de technologie présente de nombreux points forts, bien qu'il faille tenir compte des variables relatives à l'orographie du territoire, aux pertes « hors cible » et aux difficultés éventuelles dans la planification des itinéraires de vol. Cependant, les drones offrent le grand avantage d'effectuer des traitements ponctuels, c'est-à-dire sur une seule plante, et de travailler avec succès même dans des contextes environnementaux complexes (tels que les terrasses et les fortes pentes) qui rendent presque impossible l'utilisation de machines traditionnelles telles que les tracteurs et les pulvérisateurs. En outre, l’emploi des drones pour les opérations phytosanitaires a des répercussions importantes sur la sécurité, car elle empêche l’opérateur de se trouver à proximité des produits chimiques composant les produits phytosanitaires. Aujourd'hui toujours, on a également parlé de drones agricoles à l'occasion de la conférence intitulée « L’évolution de l’emploi des drones en agriculture pour la pulvérisation aérienne : le projet des Marches ». Au cours de cette rencontre, les conférenciers, en plus de présenter l’expérience spécifique acquise dans les Marches, ont souligné la nécessité d'interventions normatives qui réglementent de manière claire et précise ce qui est à tous égards un domaine d'activité émergent.

Bologne, le 12 novembre 2022